



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



#1jeune1solution

L'APPRENTISSAGE

DANS LES MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Les métiers de l'animation et du sport vous intéressent ?
Vous voulez obtenir un diplôme ou un titre pour devenir éducateur
sportif ou animateur ? Vous pouvez opter pour l'apprentissage !

ÂGE

16-29 ans révolus.

Dérogations possibles pour un travailleur
handicapé ou un sportif de haut niveau.

DURÉE

De 6 mois à 3 ans.

SALAIRE

**entre 27 % à 100 %
du SMIC minimum**

en fonction de l'âge et de l'année
de formation.

FORMATION

En alternance

dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et
chez l'employeur sous la responsabilité d'un maître
d'apprentissage. Le CFA accompagne l'apprenti tout
au long de sa formation (recherche d'un employeur,
en difficultés d'ordre social et matériel...).

STATUT

Salarié

bénéficiant des mêmes droits que les salariés de l'entreprise
(congs, prise en charge des frais de transport...) et
de dispositions légales propres à sa situation d'apprenti
(période d'essai de 45 jours, « Carte d'étudiant
des métiers », aide forfaitaire de 500 €, sous conditions,
pour l'examen du Permis de conduire B...).

**Tous les diplômes d'État délivrés par le ministère chargé des Sports
sont accessibles par la voie de l'apprentissage
(BAPAAT, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS).**

12 927 apprentis en 2020
(+ 46 % en un an et + 291,7 % depuis 2015).

81 % des jeunes passés
par l'apprentissage

dans le sport et l'animation ont un emploi après la fin
de leur contrat selon la FNCFSA SAT.

LES 4 ÉTAPES POUR ENTRER EN APPRENTISSAGE

1

JE M'INFORME SUR LES MÉTIERS DANS L'ANIMATION OU LE SPORT QUI ME PLAISENT POUR FAIRE MON CHOIX (onisep.fr, dans les entreprises, auprès vos proches...).

2

JE ME RENSEIGNE SUR LES DIPLÔMES OU LES TITRES PROFESSIONNELS ACCESSIBLES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE MÉTIER QUE J'AI CHOISI (CFA, anciens stagiaires, salons et forums sur l'alternance, centres d'information et d'orientation (CIO), missions locales, etc.).

Renseignez-vous car des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent être requises pour accéder à certaines formations (tests d'exigences préalables...).

3

JE TROUVE UN ORGANISME DE FORMATION (CFA OU UFA) QUI PROPOSE LA FORMATION CHOISIE ET JE M'Y PRÉ-INSCRIS

Liste disponible sur www.alternance.gouv.fr, www.onisep.fr, www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com, etc.

Le calendrier national des formations pour les diplômes BAPAAT, CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS est en ligne <https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/offres-de-formations/Calendrier-des-formations-11067/>

4

JE TROUVE UN EMPLOYEUR ET SIGNE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Offres de contrat en alternance sur www.alternance.gouv.fr, sur le site de Pôle emploi, sur les sites généralistes de recherche d'emploi tels que RegionsJob, Monster, Cadremploi en tapant « apprentissage » en mot-clé.

Préparer en amont un CV et une lettre de motivation, déposer vos candidatures auprès des structures employeuses...

QUI PEUT M'AIDER ?

Si vous avez des questions pour concrétiser votre projet, vous trouverez des appuis auprès des CFA, du réseau Profession sport, des SDJES et DRAJES.

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.travail-emploi.gouv.fr

www.legifrance.gouv.fr (Articles du code du travail sur l'apprentissage)

www.alternance.emploi.gouv.fr

www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com

www.sports.gouv.fr

www.jeunes.gouv.fr

www.asso.gouv.fr